

REDEVANCE INCITATIVE UN NOUVEL R' RÉDUIRE RÉUTILISER RECYCLER POUR VOS DÉCHETS



GRILLE TARIFAIRE PROFESSIONNELS ET ASSIMILÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne s'applique plus. Elle a été remplacée par la Redevance Incitative (RI) dont la tarification est basée sur le nombre de levées de bacs effectuées dans l'année.



RÉDUIRE

RÉUTILISER

RECYCLER



Challans Gois
Communauté



PROFESSIONNELS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE DISPOSANT DE BACS INDIVIDUELS



Pour les professionnels et assimilés de toutes les communes, la fréquence de collecte est tous les quinze jours pour les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et les EMB (emballages ménagers) :

Volume des bacs	PART FIXE	PART VARIABLE *	
	Coût de la part fixe annuelle par établissement	Coût d'une levée d'un bac ordures ménagères	Coût d'une levée d'un bac emballages
140	105 €	6 €	2 €
240		10 €	3 €
340		14 €	4,50 €
770		29 €	9,50 €

Pour les professionnels et assimilés qui souhaitent des collectes en supplément de celles prévues :

- Plus-value annuelle de 7 euros par établissement pour une collecte hebdomadaire en OMR,
- Plus-value de 150 euros par établissement au-delà d'une collecte hebdomadaire pour les Ordures Ménagères Résiduelles (applicable à partir de deux collectes hebdomadaires),
- Plus-value de 150 euros par établissement au-delà d'une collecte tous les quinze jours pour les emballages (applicable à partir d'une collecte hebdomadaire).

*La part variable s'applique dès la première levée des bacs.



PROFESSIONNELS ET ASSIMILÉS UTILISANT UNIQUEMENT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉS ET NE DISPOSANT PAS DE BACS INDIVIDUELS



PART FIXE	PART VARIABLE	
Coût de la part fixe annuelle par établissement	Coût d'une ouverture de tambour ordures ménagères	Coût d'une ouverture de tambour emballages
105 €	2 €	0,65 €



Le volume total des sacs déposables pour une ouverture de tambour est de 50 litres.

Challans Gois Communauté fournit les sacs jaunes aux professionnels et assimilés utilisant uniquement les Points d'Apport Volontaire enterrés.

USAGES OCCASIONNELS DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Pour les usagers (particuliers, professionnels et assimilés) de notre territoire et pour les usagers de passage qui souhaitent occasionnellement, faire un dépôt dans un Point d'Apport Volontaire, le tarif ci-dessous s'applique.

Coût d'une ouverture de tambour ordures ménagères	Coût d'une ouverture de tambour emballages
2 €	0,65 €

Le volume des sacs déposables par ouverture de tambour est de 50 litres.

Les PAV s'ouvrent avec le pass déchets pour les usagers du territoire.

Le tarif s'applique dès le premier dépôt dans le PAV OMR et EMB. Pour les usagers de passage, seul les PAV avec Qr code peuvent être utilisés (paiement par carte bancaire).



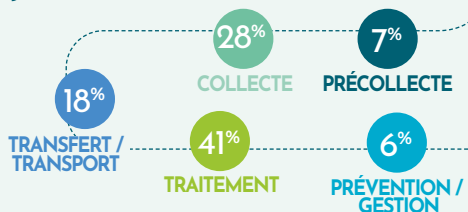
FACTURATION DE LA RI

La facturation est semestrielle (2 factures par an) et est établie comme suit :

- La facture du 1^{er} semestre correspond à **la moitié de la part fixe annuelle et la part variable du premier semestre**
- La facture du 2nd semestre se compose de **la seconde moitié de la part fixe et de la part variable du second semestre**

Le recouvrement des factures est assuré par le Service de gestion comptable de Challans.

ET AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE, JE PAYE QUOI ?**



**Répartition des charges - Données 2020

En cas de déménagement et d'emménagement, il est impératif de signaler le changement de situation sous 15 jours.

+ D'INFOS SUR LE SITE INTERNET
www.challansgois.fr



Ouverture du service prévention et gestion des déchets
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

**SERVICE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**

Challans Gois Communauté
16, rue du Parc de Pont-Habert
CS 50337
85300 SALLERTAINE
Tél. 02 44 36 30 36
redevanceincitative@challansgois.fr

Chambre du Commerce et de l'Industrie
02 51 45 32 32
www.vendee.cci.fr/economie-circulaire

ADEME
www.paysdelaloire.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole/optimiser-vos-flux-matieres-et-energie

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
02 51 44 35 00
www.artisanatpaysdelaloire.fr/gerer-developper-son-activite/actions-environnementales

Chambre d'Agriculture
02 41 18 60 00
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/je-trie-ferme



UN PROJET EN COOPÉRATION AVEC LE PAYSAN D'AMÉRIQUE NORD
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, L'ÉCARTÉ RURAL ET LES ZONES RURALES



Challans Gois
Communauté